

**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 AOUT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente-et-un août à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 24 août 2021

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marc RICHARD - Aurélie POUJADE

Absente excusée : Marie-Hélène DELTEIL pouvoir à Françoise LAPERGUE
Guilhem BOUCHER pouvoir à Aurélie POUJADE

Secrétaire de séance : Aurélie POUJADE

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

Délibération 2021/25

Modification de nom de rue pour adressage :

Mme le Maire présente les modifications :

- Suppression de « Chemin des Garrigues »,
- Le « 100 chemin de la Fargue » devient « 100 impasse des Martines ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité par 7 voix les deux modifications.

Délibération 2021/26

DETR pour curage lac :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal : suite à la visite de Madame la Sous-Préfète, il est nécessaire de faire une demande de subvention DETR sur la dotation de 2021 pour le curage du Lac comme suit :

- Coût total ht : 7 035.00 €
- DETR 30 % : 2 111.00 €
- Autofinancement : 4 924.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de faire une demande de subvention DETR pour le curage du Lac et valide à l'unanimité par 7 voix le projet.

Délibération 2021/27

Arrêt de Travail de Mme Nadine COPOIX :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de notre secrétaire Mme Nadine COPOIX, en arrêt de travail depuis le 15 août 2021 suite à un accident domestique.

Le centre de Gestion propose une remplaçante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de procéder au remplacement de la secrétaire,
- de solliciter le Centre de Gestion,
- que le temps de travail sera de 4 heures par semaine au tarif de 20.00 € de l'heure.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité par 7 voix ce remplacement.

Délibération 2021/28

SDAIL délégué :

Mme le Maire présente :

Mme Françoise LAPERGUE étant désignée déléguée du SDAIL par le département, elle ne peut pas siéger en tant que déléguée pour la commune.

Il est alors procédé à une nouvelle élection pour le SDAIL :

- Mr Christian ROUQUIE est élu à l'unanimité délégué titulaire,
- Mr Guilhem BOUCHE reste délégué suppléant.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité par 7 voix cette élection.

Questions diverses

- Suite aux travaux de parking, un dossier d'amende de police a été déposé et accordé pour 7 718.37 € pour une opération qui s'élève à 18 487.00 €.
- Une étude de sol a été lancée pour la vente du 4^{ème} lot du lotissement du Mas de Fargues.
- Soirée Ciné Lot : le 2 octobre 2021 et rencontre avec la réalisatrice.
- Congrès des Maires à Bretenoux et Biars sur Cère le dimanche 3 octobre 2021 à 9h, organisé par l'AMF 46.
- L'enquête publique pour l'aliénation des chemins débute le 2 septembre jusqu'au 20 septembre 2021.
- Suite à la réunion du Plan de Massif de Protection des Forêts contre l'incendie de la « Moyenne Vallée du Lot », un bureau d'étude a présenté l'état actuel des 45 communes concernées par ce plan. Comme nous étions dans cette réflexion : curage du lac et ouverture des chemins, il nous est demandé de présenter notre dossier de réflexion. Des actions seront mises en place et il y aura des financements.

L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire, Françoise LAPERGUE

